

Réunion du Conseil Municipal du lundi 23 mars 2009

Le **COMPTE ADMINISTRATIF 2008** a été adopté à l'unanimité après lecture et commentaires. Il présente les résultats suivants :

Résultat de clôture du fonctionnement : Excédent de 201 903 €.

Besoin de financement de la section investissement : 128 246 €.

Soit un résultat excédentaire de 73 657 € à reporter au budget 2009.

L'étude du **BUDGET PRIMITIF 2009** a pris la plus grande partie du temps de la réunion. Il a été adopté à l'unanimité.

Fonctionnement : Le montant total consacré au fonctionnement s'élève à 598 914 €. Une somme de 186 638 € a été virée à la section « investissement ».

Investissement : L'investissement est doté d'un montant de 867 753 €.

Le poste le plus important est celui de la voirie (596 248 €) regroupant principalement des acquisitions (370 000 €) et du goudronnage et autres travaux (90 000 €).

Une somme de 30 000 € sera nécessaire pour les travaux engendrés par les pluies de l'automne, fin octobre et début novembre. Nous attendons la réponse de la commission qui peut déclarer la commune en zone sinistrée.

(voir en page 2 les notions de budget et de compte administratif)

De même le **BUDGET DU CCAS** a été approuvé. Le compte administratif 2008 présente un solde positif de 2 212 €. Le budget 2009 s'élève à la somme de 6 500 €.

Des délibérations ont été prises pour approuver les modifications des statuts de la Communauté de Communes du Val de Ligne, concernant l'action de développement économique communautaire, puis la gestion équilibrée des cours d'eau.

Décision a été prise de proposer l'inscription des chemins de randonnée au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR). Il s'agit là d'une compétence de la Communauté du Val de Ligne. Le Conseil est informé qu'en raison des élections européennes, la fête de la randonnée est reportée au dimanche 14 juin.

Il est posé, ensuite, au conseil la question de modification des statuts du SMAM historique + piscine (syndicat mixte de l'Ardèche méridionale). Le conseil est inquiet du manque de clarté qui préside à ces modifications ; il refuse la modification des statuts et demande à être reçu en réunion d'information.

L'intégralité des Comptes de la commune est disponible en mairie.

EN BREF : la vie communale

Agence Postale : à noter le n° de téléphone de l'Agence Postale qui a disparu de l'annuaire :
04 75 93 65 06.

Réunion publique avec le C.N.R. sur l'implantation d'éoliennes, le mardi 19 mai à 21 h 00.

Pays de l'Ardèche méridionale : fête les 16 et 17 mai

Renseignements : www.monpaysmafete.net

Réservation : 04 75 38 52 24

Commentaires

Le budget 2009

Le budget prévisionnel 2009 est le document budgétaire établi par le Conseil Municipal. Le Conseil Municipal affecte les sommes estimées en dépenses et recettes de l'année 2009. L'affectation est fonction des projets et des subventions susceptibles d'être obtenues.

Le Conseil Municipal décide également des taux d'imposition de la commune en fonction des besoins budgétaires.

Le budget prévisionnel peut évoluer en cours d'année : nouveau projet, dépenses supplémentaires, recettes exceptionnelles... Pour cela, le Conseil Municipal délibère sur une ou des décisions modificatives.

Fonctionnement

Les recettes de fonctionnement proviennent essentiellement des contributions directes des habitants de la commune, des dotations de l'Etat et des collectivités publiques, des subventions. Les dépenses de fonctionnement sont principalement affectées aux salaires des agents de la collectivité, aux achats divers de la mairie, des écoles et bâtiments publics, aux achats de petit matériel ainsi qu'au remboursement des intérêts des emprunts.

Investissement

Les recettes d'investissement proviennent des subventions obtenues dans le cadre de la mise en œuvre de projets de constructions, d'équipement, de la part des collectivités (Etat, Région, Conseil Général).

Les dépenses d'investissement correspondent aux divers travaux (voirie, bâtiments...), études, remboursement des emprunts (capital)...

Les **restes à réaliser** (RAR) correspondent aux dépenses et/ou recettes 2008 engagées avant le 1^{er} janvier 2009, mais non encore émises ou perçues.

Les **résultats reportés** correspondent aux résultats excédentaires ou déficitaires de fonctionnement ou d'investissement de l'exercice 2008.

Le **compte administratif** est le compte établi en fin d'exercice, retraçant les mouvements effectifs de dépenses et recettes de la collectivité pour l'année écoulée.

Rappel :

La pression fiscale, pour la commune de Laurac, n'évolue pas cette année. Par contre sa répartition est modifiée compte tenu de notre adhésion à l'intercommunalité du Val de Ligne. Les compétences des 2 collectivités sont modifiées (voir « *Infos municipales* » n° 3 d'octobre 2008).

Consécutivement à la prise en charge de la compétence « collecte des Ordures Ménagères » par l'intercommunalité et le changement de prestataire intervenu courant mars (« *Infos Municipales* » n° 5 de mars 2009), cette contribution va être réévaluée.

à noter

Vide grenier (Laurac Rando) **et animations** (OGEC) le samedi 16 mai.

Repas de fin de saison de l'AOLM au stade de Montréal, le samedi 30 mai.

Associations : Vous pouvez communiquer vos dates de festivités d'été, en mairie, avant le 15 mai.

Laurac Rando : Sortie le samedi 9 mai, au Puy en Velay (visite du Puy et randonnée facile).

départ : 7 h 00 en car. prix : 18 €

Réservation : H. Besson : 04 75 36 86 64.

Loi sur l'eau :

La loi sur l'eau de 2006 a introduit l'obligation de déclarer en mairie les forages domestiques. L'arrêté du 17 décembre 2008 fixe les éléments à fournir dans le cadre de la déclaration (formulaire Cerfa 13837-01).

Pour les ouvrages existants, une seule déclaration, avant le 31 décembre 2009, est nécessaire. Elle doit reprendre les éléments relatifs à l'ouvrage tel qu'il existe.

Pour les ouvrages conçus à partir du 1^{er} janvier 2009, la déclaration se fait en 2 étapes : dépôt à la mairie du formulaire au minimum 1 mois avant le début des travaux, et actualisation de la déclaration initiale au maximum 1 mois après la fin des travaux.

La PERLE d'EAU, piscine intercommunale

Saison 2009

Quartier la Raze - 07 230 Lablachère
tél. 04 75 36 38 80

La perle d'eau a désormais ouvert ses portes au public, le 8 avril 2009 et connaît un vrai succès. Elle offre un espace aquatique couvert comprenant un bassin de natation avec 5 lignes d'eau de 25 mètres de longueur, un bassin ludique avec geyser et contre-courant et une pataugeoire avec son toboggan arc-en-ciel. A l'extérieur, la lagune se compose d'une pataugeoire avec un piano aquatique (petits jets d'eau) et un bassin avec champignon d'eau. Les plus téméraires profiteront du toboggan aquatique à 4 départs simultanés.



vue de l'entrée

L'espace « forme » est également ouvert, uniquement réservé aux adultes ne présentant aucune contre-indication à l'utilisation du sauna, du hammam et du jacuzzi.

Une formule complète permet aux visiteurs de profiter de la piscine et de l'espace « forme ».

Une page d'accueil du futur site internet informe d'ores et déjà sur les tarifs et les horaires : www.piscine-laperledeau.com.

Cette piscine s'inscrit dans le développement durable pour plus de confort.

La perle d'eau est la première piscine de France traitée entièrement à l'ozone, ce qui représente un véritable confort pour les nageurs. Ce traitement est plus doux pour la peau et évite l'odeur du chlore.

D'autre part la piscine est chauffée aux plaquettes bois. Cette solution économique est également un gage de respect pour l'environnement.

Dernière technologie de pointe, les bassins intérieurs sont chauffés en partie grâce à la moquette solaire.

Enfin, la piscine récupère les eaux des pédiluves dans une citerne dédiée à l'arrosage.

LES TARIFS 2009

PISCINE

Habitants des communes adhérentes au SMAM

Autres visiteurs

Entrée adulte	4 €	6.50 €
Entrée enfant (- 14 ans)	3 €	5.50 €
Entrée enfant (- 4 ans)	gratuit	gratuit
Carte horaire 10 H	25 €	45 €
Carte 10 entrées adulte	30 €	55 €
Carte 10 entrées enfant	20 €	40 €

(cartes valables 1 an à partir de la 1^{ère} utilisation)

le jacuzzi ®



FORME

L'espace « Forme » est réservé aux personnes majeures, sous réserve médicale

Entrée espace « Forme »	12 €	16.50 €
Badge 10 entrées	108 €	148.50 €

PISCINE + FORME

Entrée	14 €	20 €
Carte 10 entrées	130 €	180 €

ACTIVITES PISCINE

la séance	12 €	16.50 €
le trimestre (10 séances)	100 €	148.50 €
le semestre (20 séances)	175 €	240 €
l'année (30 séances)	260 €	330 €

LOCATION PISCINE

1 ligne d'eau pour 1 heure	30 €	50 €
Location du bassin (5 lignes) pour 1 heure	120 €	200 €

(selon les disponibilités liées au planning de la piscine)

PERTE DE LA CARTE OU DU BADGE

remplacement de la carte	1.50 €
remplacement du badge	3 €

le grand bassin

